

FCP INDICE MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 Mai 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 165.922, un actif net de D : 164.468 et un déficit de D : 6.947 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 28 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	<u>132 745</u>	<u>149 840</u>
Actions et droits rattachés		132 745	149 840
Placements monétaires et disponibilités		<u>33 177</u>	<u>44 248</u>
Placements monétaires	5	33 177	44 248
TOTAL ACTIF		<u>165 922</u>	<u>194 088</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	1 162	1 832
Autres créditeurs divers	7	292	4 808
TOTAL PASSIF		<u>1 454</u>	<u>6 641</u>
ACTIF NET			
Capital	8	163 430	186 569
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		1 038	879
ACTIF NET		<u>164 468</u>	<u>187 447</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>165 922</u>	<u>194 088</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>5 785</u>	<u>5 399</u>
Dividendes		5 785	5 399
Revenus des placements monétaires	10	<u>535</u>	<u>741</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>6 320</u>	<u>6 140</u>
Charges de gestion des placements	11	(5 003)	(5 012)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>1 317</u>	<u>1 128</u>
Autres charges	12	(191)	(187)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 126</u>	<u>941</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(88)	(63)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>1 038</u>	<u>879</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		88	63
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 383	24 659
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(9 682)	(1 914)
Frais de négociation de titres		(774)	(540)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>(6 947)</u>	<u>23 146</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(6 947)</u>	<u>23 146</u>
Résultat d'exploitation	1 126	941
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 383	24 659
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 682)	(1 914)
Frais de négociation de titres	(774)	(540)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(16 032)</u>	<u>(18 265)</u>
Souscriptions		
- Capital	224 696	149 388
- Régularisation des sommes non distribuables	9 928	16 158
- Régularisation des sommes distribuables	2 210	1 323
Rachats		
- Capital	(239 833)	(166 052)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 736)	(17 696)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 298)	(1 386)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(22 979)</u>	<u>4 881</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	187 447	182 566
En fin de l'exercice	164 468	187 447
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	1 972	2 171
En fin de l'exercice	1 812	1 972
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>90,766</u>	<u>95,054</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(4,51%)</u>	<u>13,03%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 132.745 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Actions & droits rattachés		134 898	132 745	80,71%
AMEN BANK	150	3 517	3 506	2,13%
ARTES	500	3 414	3 013	1,83%
ATTIJARI BANK	670	13 816	16 099	9,79%
BIAT	180	13 925	13 360	8,12%
BT	1 040	10 487	9 360	5,69%
CITY CARS	250	3 425	3 326	2,02%
DELICE HOLDING	700	11 620	9 287	5,65%
ENNAKL AUTOMOBILES	340	4 015	3 974	2,42%
OFFICE PLAST	277	618	1 214	0,74%
P.G.H	1 000	7 659	4 880	2,97%
SAH	1 140	9 993	11 063	6,73%
SFBT	620	8 478	13 857	8,43%
SOMOCER	1 190	3 546	2 463	1,50%
SOTIPAPIER	600	2 436	2 341	1,42%
STAR	60	8 966	9 319	5,67%
T.P.R	850	4 355	2 655	1,61%
TUNISIE LEASING	350	7 593	5 959	3,62%
UADH	730	5 338	5 282	3,21%
UIB	750	11 697	11 787	7,17%
TOTAL		134 898	132 745	80,71%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				80,00%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	154 376	(4 536)	149 840	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	121 972		121 972	
Cessions de l'exercice				
Actions	(141 450)		(141 450)	(9 682)
Variation des plus ou moins value latentes sur portefeuilles titres		2 383	2 383	
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	134 898	(2 153)	132 745	(9 682)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 33.177 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif net
Dépôts à vue			
AMEN BANK (au taux 2%)	33 055	33 177	20,17%
TOTAL	33 055	33 177	20,17%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		20,00%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 1.162 contre D : 1.832 au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	597	677
Rémunération du dépositaire	565	1 155
Total	1 162	1 832

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 292, contre D : 4.808 au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	14	16
Retenues à la source	278	-
Achats titres à décaisser	-	4 792
Total	292	4 808

Note 8: Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	186 569
Nombre de parts	1 972
Nombre de copropriétaires	55

Souscriptions réalisées

Montant	224 696
Nombre de parts émises	2 375
Nombre de copropriétaires nouveaux	17

Rachats effectués

Montant	(239 833)
Nombre de parts rachetées	(2 535)
Nombre de copropriétaires sortants	(19)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 383
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 682)
Régularisation des sommes non distribuables	(737)
Frais de négociation de titres	(774)
Résultat incorporé à la V.L	879
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(71)

Capital au 31-12-2015

Montant	163 430
Nombre de parts	1 812
Nombre de copropriétaires	53

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 à D : 5.785 contre D : 5.399 au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	Année 2015	Année 2014
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	5 785	5 399
TOTAL	5 785	5 399

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 à D : 535 contre D : 741 au 31/12/2014 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 à D : 5.003 contre D : 5.012 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	2 643	2 649
Rémunération du dépositaire	2 360	2 363
Total	<u>5 003</u>	<u>5 012</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à D : 191 pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 contre D : 187 au 31 décembre 2014 et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	3,488	3,114	3,029	2,385	1,282
Charges de gestion des placements	(2,761)	(2,541)	(2,654)	(2,093)	(1,076)
Revenus net des placements	<u>0,727</u>	<u>0,572</u>	<u>0,376</u>	<u>0,292</u>	<u>0,206</u>
Autres charges	(0,105)	(0,095)	(0,111)	(0,107)	(0,060)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,621</u>	<u>0,477</u>	<u>0,265</u>	<u>0,185</u>	<u>0,146</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,049	0,032	0,091	0,165	0,144
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,573</u>	<u>0,446</u>	<u>0,356</u>	<u>0,020</u>	<u>0,290</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,315	12,504	4,566	(6,240)	(8,236)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(5,343)	(0,971)	(8,474)	2,425	(5,169)
Frais de négociation de titres	(0,427)	(0,274)	(1,023)	(0,657)	(0,590)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>(4,455)</u>	<u>11,260</u>	<u>(4,931)</u>	<u>(4,473)</u>	<u>(13,994)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>(3,834)</u>	<u>11,737</u>	<u>(4,667)</u>	<u>(4,288)</u>	<u>(13,849)</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(4,455)</u>	<u>11,260</u>	<u>(4,931)</u>	<u>(4,473)</u>	<u>(13,994)</u>

Régularisation du résultat non distribuable	(0,407)	(0,744)	0,418	(2,092)	(1,604)
Sommes non distribuables de l'exercice	(4,862)	10,516	(4,513)	(6,564)	(15,598)
Valeur liquidative	90,766	95,054	84,093	88,251	94,796
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,97%	2,84%	3,08%	2,29%	1,05%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,13%	0,12%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,62%	0,50%	0,41%	0,02%	0,28%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP INDICE MAXULA " est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.